

*Questions au Feuilleton*

5. Combien coûtera la traduction de tous les documents, formulaires, papeterie et dossiers actuels dans le cadre de l'activité du Ministère?

6. Quel est le coût global supplémentaire et annuel de tous les nouveaux formulaires, papeterie et autres documents bilingues, par rapport à celui des mêmes fournitures unilingues?

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé):** Le ministère des Postes et le Secrétariat d'État m'informent comme suit: 1. On peut obtenir tous les documents mentionnés dans la question dans les deux langues depuis de nombreuses années.

2. Pour cette raison, la question de la rétroactivité ne se pose pas.

3. Sans objet.

4. Il est difficile de répondre de façon précise à la question posée pour le ministère des Postes. De fait, pour des raisons de plus grande efficacité le gouvernement du Canada a regroupé sous une même administration tous les services de traduction, d'interprétation et de terminologie, pour tous les ministères et corps publics qui en dépendent. Les coûts ne sont pas répartis selon les types d'activités sus-mentionnés. Cependant la demande de traduction est disponible en nombre de mots pour les années 1972-1973 et 1973-1974. La production en mots pour l'année 1972-1973 est de 2,561,671; pour l'année 1973-1974 la production en mots est de 2,668,059. L'analyse des frais d'opérations du Bureau des traductions permet d'estimer les frais totaux d'opération à un coût par mot d'environ 10 cents pour les deux années en cause.

5. Sans objet.

6. Il n'est pas possible de faire actuellement une comparaison valable, car les formules et les documents en question sont bilingues depuis fort longtemps.

COMMUNICATIONS—LA TRADUCTION DES DOCUMENTS

Question n° 1111—**M. McKenzie:**

1. Quels documents de tous genres (tels que tous les types de formulaires, dossiers et directives à l'intention du personnel, et autres) doivent être traduits en français, au ministère des Communications?

2. A quelle date devra remonter la traduction des documents du Ministère?

3. Quand ces traductions devront-elles être terminées?

4. Combien a coûté la traduction de ces documents en 1973 et en 1974?

5. Combien coûtera la traduction de tous les documents, formulaires, papeterie et dossiers actuels dans le cadre de l'activité du Ministère?

6. Quel est le coût global supplémentaire et annuel de tous les nouveaux formulaires, papeterie et autres documents bilingues, par rapport à celui des mêmes fournitures unilingues?

**L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé):** Le ministère des Communications et le Secrétariat d'État m'informent comme suit: 1. Tous les documents ayant pour objet de répondre aux besoins du public ou de communiquer avec les employés sont traduits, selon le besoin, d'une langue officielle à l'autre, et sont distribués dans les deux langues officielles.

2. Les documents qui sont encore utilisés couramment, comme les documents mentionnés dans la réponse numéro 1, et qui n'avaient pas paru dans les deux langues officielles à l'origine, ont été traduits ou sont actuellement en cours de traduction.

[M. McKenzie.]

3. La traduction de tous les documents mentionnés aux numéros 1 et 2 ci-dessus sera terminée au cours de la première moitié de l'année 1975.

4. Il est difficile de répondre de façon précise à la question posée pour le ministère des Communications. De fait, pour des raisons de plus grande efficacité le gouvernement du Canada a regroupé sous une même administration tous les services de traduction, d'interprétation et de terminologie, pour tous les ministères et corps publics qui en dépendent. Les coûts ne sont pas répartis selon les types d'activités susmentionnés. Cependant la demande de traduction est disponible en nombre de mots pour les années 1972-1973 et 1973-1974. La production en mots pour l'année 1972-1973 est de 1,662,567; pour l'année 1973-1974 la production en mots est de 1,370,760. L'analyse des frais d'opérations du Bureau des traductions permet d'estimer les frais totaux d'opération à un coût par mot d'environ 10 cents pour les deux années en cause.

5. Les renseignements ne sont pas disponibles.

6. Les renseignements ne sont pas disponibles.

LA DIRECTION DES AFFAIRES PUBLIQUES DU MINISTÈRE DES POSTES

Question n° 1117—**M. Beatty:**

1. a) Quel est le but de la Direction des affaires publiques du ministère des Postes, b) est-elle autorisée à répondre concrètement aux plaintes formulées par les clients?

2. Quand a-t-elle été créée?

3. Combien d'employés compte-t-elle?

4. a) Quel en est le budget actuel, b) quelles en sont les rubriques, c) combien a-t-elle coûté au total au contribuable depuis sa création?

**M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes):** 1. a) La Direction des affaires publiques des Postes remplit deux fonctions 1) faire comprendre et accepter les lignes de conduite et les projets du ministère au grand public; 2) conseiller la direction en matière de communications avec les divers clients. b) Les Affaires publiques répondent aux plaintes des clients; toutefois c'est à la Direction des ventes et du service à la clientèle, qui relève de la Direction générale de la commercialisation, qu'il incombe de résoudre tout problème de cet ordre.

2. En 1970, la Direction de l'information et des relations publiques s'est transformée en Direction des affaires publiques.

3. L'effectif se répartit comme suit: 41 employés à l'Administration centrale dont 24 agents d'information, 44 employés dans les quatre bureaux régionaux et les 14 bureaux de district dont 33 agents d'information.

4. a) Le budget consacré à la publicité est établi à \$220,000. Le budget d'exploitation de 1974-1975 se chiffre à \$1,798,631, y compris les salaires. b) Le budget comprend les postes suivants: publicité, publications, l'audio-visuel, événements spéciaux, qualité de la langue, relations avec les média, pupitre de presse national, liaison avec la tribune de la presse, administration et production. c) 1970 à 1971, \$1,510,758 y compris \$650,000 pour la publicité; 1971 à 1972, \$1,385,922 y compris \$500,000 pour la publicité; 1972 à 1973, \$2,011,987 y compris \$665,000 pour la publicité; 1973 à 1974, \$2,091,148 y compris \$665,000 pour la publicité; 1974 à 1975, \$2,018,631 y compris \$220,000 pour la publicité.